



**DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE**

**Comité syndical du mercredi 7 juin 2017**

<b>N° de délibération : 2017-23-CS</b>	
<b>CADRE :</b>	<b>Budget</b>
<b>OBJET :</b>	<b>Révision budgétaire DM1</b>

L'an deux mille dix-sept, le 7 juin à 14H30, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE		X		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jérôme SOURISSEAU		X		Mme Catherine PARENT, suppléante
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD	X			
M. Jonathan MUÑOZ		X		Pouvoir donné à M. Mathieu HAZOUARD

Sept (7) délégués sur huit (8) étant présents ou représentés le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts et notamment les articles 5 et 9.2 ;

**Vu** le rapport de présentation ;

Considérant que le Syndicat mixte ouvert Charente Numérique a été créé le 7 décembre 2016 et que 2017 correspond à sa première année d'exercice budgétaire avec un budget qui comporte :

- un **budget principal**, correspondant à la compétence numéro 2 de création, exploitation et commercialisation d'un réseau à Très Haut Débit sur le territoire du Département de la Charente ;
- un **budget annexe**, correspondant à la compétence numéro 2 de création de Points Hauts pour la téléphonie mobile, dans le cadre des appels à projet successifs de l'Etat dans ce domaine (zones blanches centre-bourg, puis zones blanches sites prioritaires, puis portail France mobile).

Considérant qu'il convient de procéder à la décision modificative n°1 du budget principal afin de pouvoir assurer la mise en œuvre du programme d'aménagement numérique très haut débit.

**DECIDE de :**

- ✓ **voter au titre du budget principal en section de fonctionnement un montant de 776 526,07 € de dépenses et de recettes en approuvant la répartition ci-après :**

- **Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 011	439 458,82 €
Chapitre 012	337 067,25 €

- **Recettes de fonctionnement :**

Chapitre 074	776 526,07 € se décomposant comme suit : Région : 190 248,89 (24,5 %) ; SDEG 16 : 190 248,89 (24,5 %) ; Département : 396 028,29 € (51 %).
--------------	--

- ✓ **voter au titre du budget principal en section d'investissement :**
  - **une restitution de crédits à hauteur de 4 190 897,20 € (du chapitre 23 au chapitre 21) dans le cadre de l'autorisation de programme (AP) relative à la montée en débit filaire (MeD) ;**
  - **le maintien d'un montant de 40 000 € sur le chapitre 21 (compte 2183) hors autorisation de programme et l'affectation du solde des crédits du chapitre 21, à savoir 15 539 649,78 € ;**
  - **l'ensemble des transferts de crédits décrit dans le tableau ci-dessous :**

Depuis le chapitre	21	478 571,00 €	sur le chapitre	26	Achat et libération de 100 % du capital de la SPL
Depuis le chapitre	23	4 190 897,20 €	sur le chapitre	21	Réduction des crédits de paiement 2017 de l'AP MeD
Depuis le chapitre	21	4 381 041,78 €	sur le chapitre	23	Abondement des crédits de paiement 2017 de l'AP FttH

Depuis le chapitre	21	1 411 800,00 €	sur le chapitre	23	Abondement des crédits de paiement 2017 de l'AP Résorption des zones d'ombres internet haut débit
Depuis le chapitre	21	9 746 808,00 €	sur le chapitre	23	Financement des avances des marchés FttH et résorption des zones d'ombres internet haut débit (chapitre 23 hors AP, compte 238).

- **une autorisation de programme d'un montant de 208 299 240 € TTC au titre du volet fibre optique jusqu'aux domiciles des abonnés (FttH) ainsi que le phasage des crédits de paiement comme indiqué comme suit :**

AP FttH	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP ultérieures
<b>208 299 240,00 €</b>	4 381 041,78 € (Chap. 23)	44 104 306,92 €	44 737 211,60 €	38 384 413,23 €	38 348 413,23 €	38 343 853,24 €

- **une autorisation de programme d'un montant de 4 800 000 € TTC au titre du volet résorption des zones d'ombres haut débit ainsi que le phasage des crédits de paiement comme indiqué comme suit :**

AP « ZO haut débit »	CP 2017	CP 2018	CP ultérieures
<b>4 800 000 €</b>	1 411 800 € (Chap. 23)	3 388 200 €	0 €

- **valider le nouveau montant de l'autorisation de programme montée en débit filaire ainsi que le phasage des crédits de paiement indiqué comme suit :**

AP « NRA-MeD »	CP 2017	CP ultérieures
<b>675 714 €</b>	200 000 € (Chap. 23)	475 714 €

Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE (pouvoir à M. Jacques CHABOT)	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
Mme Catherine PARENT	X			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT				X
M. Mathieu HAZOUARD	X			
M. Jonathan MUÑOZ (pouvoir à M. Mathieu HAZOUARD)	X			

M. Xavier BONNEFONT est absent, non représenté.

Considérant que la majorité qualifiée des 4/5<sup>ème</sup> des membres du comité syndical est atteinte ;

Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



**Jacques CHABOT**



16015  
Code INSEE

CHARENTE NUMERIQUE  
CHARENTE NUMERIQUE

PREFECTURE  
DE LA CHARENTE  
15 JUN 2017  
Arrivée

DM n°1 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-611 : Contrats de prestations de services	0,00 €	35 405,20 €	0,00 €	0,00 €
D-6132 : Locations immobilières	0,00 €	746,40 €	0,00 €	0,00 €
D-6135 : Locations mobilières	0,00 €	17 280,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615232 : Entretien et réparations réseaux	0,00 €	32 331,63 €	0,00 €	0,00 €
D-6156 : Maintenance	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226 : Honoraires	0,00 €	22 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6238 : Divers	0,00 €	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6251 : Voyages et déplacements	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6281 : Concours divers (cotisations...)	2 375,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>42 375,00 €</b>	<b>111 763,23 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6218 : Autre personnel extérieur	23 206,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Rémunération principale	39 726,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>62 932,75 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6531 : Indemnités	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7472 : Régions	0,00 €	0,00 €	40 851,52 €	0,00 €
R-7473 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 151,47 €
R-74751 : GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 155,53 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 851,52 €</b>	<b>47 307,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>105 307,75 €</b>	<b>111 763,23 €</b>	<b>40 851,52 €</b>	<b>47 307,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21533 : Réseaux câblés	11 827 323,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>11 827 323,58 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	1 601 944,58 €	0,00 €	0,00 €
D-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	9 746 808,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 348 752,58 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-266 : Autres formes de participation	0,00 €	478 571,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 26 : Participations et créances rattachées à des participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>478 571,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>11 827 323,58 €</b>	<b>11 827 323,58 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>6 455,48 €</b>		<b>6 455,48 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

# Syndicat mixte ouvert CHARENTE NUMÉRIQUE

Comité syndical  
du mercredi 7 juin 2017



## ◆ FEUILLE D'ÉMARGEMENT ◆

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
HAZOUARD	Mathieu	
SORBIÈRE	Didier	CD 16 
Catherine <sup>⊗</sup> PARENT	Conseil Départemental	
François BONNEAU	François	 CD 16
CHABOT Jacques	Charente Num	
<u>2 pouvoirs :</u>		
- M. Jonathan MUÑOZ donne pouvoir à M. Mathieu HAZOUARD		
- Mme Marie Henriette BEAUGENDRE donne pouvoir à M. Jacques CHABOT		

⊗ Mme Catherine PARENT est la suppléante de  
M. Jérôme SOURISSEAU

## Syndicat mixte ouvert CHARENTE NUMÉRIQUE



## POUVOIR

Je soussigné Monsieur Jonathan MUÑOZ, membre du comité syndical du Syndicat mixte ouvert Charente Numérique,

Donne pouvoir à Monsieur Mathieu HAZOUARD,

Pour me représenter en mes lieux et place, lors de la réunion du comité syndical du **7 juin 2017**.

Fait à Angoulême, le 6 juin 2017

*Signature*

Handwritten signature of Jonathan Muñoz.

Syndicat mixte ouvert CHARENTE NUMÉRIQUE

**POUVOIR**

Je soussignée Madame Marie HENNETTE BEAUGENDRE, membre du comité syndical du Syndicat mixte ouvert Charente Numérique,

Donne pouvoir à Monsieur Jacques CHASOT,

Pour me représenter en mes lieu et place, lors de la réunion du comité syndical du 7 juin 2017.

Fait à Angoulême, le 6 juin 2017

Signature

